



**SE-UNSA MARNE**  
Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP 30149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53  
[51@se-unsas.org](mailto:51@se-unsas.org)  
<http://sections.se-unsas.org/51/>



## Flash infos du 15 janvier 2014

(en téléchargement version pdf sur notre site)

### **CARTE SCOLAIRE 2014 : résultats du CTA**

Le recteur a procédé à la répartition de la dotation des postes dans le premier degré pour les 4 départements de l'académie.

Ardennes : - 20 postes / Aube : + 9 / Marne : +24 / Haute-Marne : - 10

Nous verrons ensuite avec la DASEN de la Marne, quelle est sa politique quant à l'utilisation de ces postes. Le SE-UNSA restera vigilant sur le développement des projets « plus de maîtres que de classes », la scolarisation des enfants de moins de trois ans, la reconstruction des Rased ...

Les opérations de carte scolaire étant repoussées après le second tour des élections municipales, ce n'est qu'après le 14 avril que nous saurons à quoi nous en tenir.

S'ouvre devant nous une période de travail auprès des écoles > envoyez-nous vos prévisions d'effectifs et vos argumentaires pour demander une ouverture de classe ou éviter une fermeture possible (> [51@se-unsas.org](mailto:51@se-unsas.org))

### **Déclaration de l'Unsa-Education au CTA**

Les chiffres des dotations ou retraits d'emplois pour la rentrée 2014 sont tombés. Et il n'y a pas de quoi être réjoui pour notre Académie. Dans le 1<sup>er</sup> degré, nous avons une dotation supplémentaire de 3 emplois. L'Unsa-Education déplore que cette dotation soit si faible et entraîne ainsi une taxation d'emplois pour les départements qui perdent des élèves.

Avec une si faible dotation, un redéploiement des moyens s'avère forcément préjudiciable pour certains départements qui n'avaient pas besoin de cela...

Dans le second degré, les 56 retraits d'emploi d'enseignants, même pondérés par la création de 13 ETP en HSA et d'un emploi de CPE supplémentaire nous semblent lourds. Certes l'Académie de Reims continue de perdre des élèves et son P/E est encore supérieur à la moyenne nationale, mais cela ne permet toujours pas à notre académie de combler le retard de réussite de nos élèves champardennais. Une telle taxation sera perçue inévitablement de façon négative, surtout dans un contexte de création d'emplois dans l'Education Nationale. Ce sentiment d'abandon, alimentera malheureusement le populisme ambiant.

Concernant les deux emplois supplémentaires d'infirmier et d'assistants de service social, l'Unsa-Education vous demande, Monsieur le recteur, la création d'un groupe de travail avec les représentants des personnels concernés, avant le prochain CTA, afin de déterminer leur implantation.

Nous voulons aussi attirer votre attention sur le sort des plus démunis de nos collègues, de ceux qui connaissent une précarité de plus en plus dure à vivre en période de crise persistante comme celle que l'on connaît actuellement.

S'agissant des assistants d'éducation nous regrettons que cette année encore, ils n'aient perçu que 80 % de leur rémunération en septembre 2013, même si la régularisation se fait dès le mois suivant... Leur niveau de salaire ne permet pas ce genre de glissement de revenu. Nous réitérons notre demande d'amélioration de ce système pour la rentrée 2014.

Concernant les professeurs, conseillers d'éducation et autres contractuels, nous espérons que l'arrivée en nombre de stagiaires ne sera pas préjudiciable à leurs conditions de réemploi, notamment pour ceux qui seraient susceptibles d'être concernés par une CDisation.

### **Mouvement : l'essentiel du calendrier prévisionnel**

Période de saisie des vœux sur i-prof : du 28 avril au vendredi 9 mai à 12H

Résultats de la 1<sup>ère</sup> phase : CAPD le 12 juin

2<sup>nde</sup> phase du mouvement : 2,3 et 4 juillet. (les contacts seront donc difficiles avec les écoles !)

3<sup>ème</sup> phase : le 27 août.

Nous fixerons prochainement les dates de réunions d'information syndicale et les permanences spéciales mouvement.

Un groupe de travail sur les règles du mouvement a été demandé en intersyndicale SE-UNSA et SNUIPP. Nous proposerons quelques changements.

### **Réunions d'information syndicale**

**Réunion d'information syndicale spéciale CPC** : Jeudi 23 janvier de 9h30 à 12h30

Maison des syndicats, 15 boulevard de la paix à Reims. **Merci de nous avertir de votre participation.**

**Réunion d'information syndicale secteur de Vitry-le-François** le mardi 4 février de 16H30 à 19 h30 à l'école primaire de **Saint Ouen Domprot** : actualité générale, rythmes, avancement, inspection, actu-retraite, sujets à la demande. Merci de nous prévenir de votre participation (mail au [51@se-unsa.org](mailto:51@se-unsa.org))

**NOUVEAU : Réunion d'information syndicale « Je prépare ma retraite avec le SE-UNSA ».**

Mercredi 19 février de 9H à 12H à Reims

S'inscrire ici > <https://docs.google.com/forms/d/1RG9WWpTg40UpdhKw2tdvSKuuUsWik6Sj-pOfCtUs4Bc/viewform>

Pour ces réunions, prévenir au moins 8 jours à l'avance votre IEN de votre participation.

Modèle de lettre ici > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article80>

**Agenda : prochaine CAPD le 30 janvier**

A l'ordre du jour : liste d'aptitude à la direction d'école, départs en formation CAPASH et Psychologue, DDEAS, barème des participants aux permutations.

Nos adhérents seront systématiquement informés.

**Aide administrative et pédagogique à la direction d'école**

Merci aux collègues directeurs qui ont répondu à l'enquête sur les « EVS ». Nous avons pu rappeler tous ceux qui n'avaient pas encore eu de nouvelles. Certains ont été dotés dans l'entre-temps, d'autres sont encore sans solution. Nous continuons à suivre le dossier.

**Janvier 2014 ... droits, cotisations, barèmes qu'est-ce qui change ? > voici la synthèse**

**Le jour de carence abrogé :**

- Le jour de carence institué en 2012 est abrogé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Attention, malgré son abrogation, un collègue pourra voir apparaître sur son bulletin de traitement de janvier ou février 2014 une retenue pour jour de carence pour un congé maladie de fin 2013.
- Renforcement de l'obligation de transmettre son arrêt de travail dans un délai de 48 heures. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner une retenue sur salaire. Entrée en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- Les possibilités de contrôle du bien-fondé des arrêts maladie des fonctionnaires est renforcé. Dorénavant, la CPAM assurera la généralisation des contrôles.

**Augmentation des cotisations retraites (pension civile)**

- Pour les fonctionnaires : + 0,6 point en 2014
- Le taux de pension civile passe de 8,76% en 2013 à 9,14% en 2014.
- Des augmentations régulières de cotisation auront lieu jusqu'en 2020 chaque 1<sup>er</sup> janvier.

**Prestations interministérielles (PIM) modifiées**

- Les montants de l'action sociale ont été réajustés à la hausse en ce 1<sup>er</sup> janvier.

**Prestations familiales**

- Les plafonds de ressources des prestations familiales ont été revalorisés pour l'année 2014 avec une hausse de 1,9% correspondant à l'évolution des prix en moyenne hors tabac de l'année 2012.
- Les montants évolueront normalement début avril. (fiche pratique en pièce jointe pour nos adhérents)

**Modification du CESU**

- Les Cesu garde d'enfants 0/3 ans et 3/6 ans fusionnent pour ne former qu'une prestation : le CESU garde d'enfants 0/6 ans. Elle acte la décision du ministère de supprimer la troisième tranche d'aide du «CESU - garde d'enfants 0-6ans» (0/6 ans) 220€.
- L'UNSA écrit au ministère pour signifier son opposition à une mesure qui pénalisera les femmes, en particulier dans le 1<sup>er</sup> degré avec l'augmentation des jours de garde d'enfants nécessaire.

**En 2014, j'adhère au SE-UNSA !**

Vous appréciez notre communication, nos actions, nos positionnements syndicaux, notre accueil ... plus d'hésitation, l'adhésion au SE-UNSA, c'est pour vous ! <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>

Non imposable ? Depuis l'an dernier, les cotisations syndicales sont « récupérables » en crédit d'impôt à 66 %. C'est donc un chèque du montant équivalent que vous recevrez.

**Vos contacts 1<sup>er</sup> degré au Se-UNSA Marne :**

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 Secrétaire départementale et Premier degré  
Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 Secrétaire Académique, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré  
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 Premier degré et Jeunes enseignants  
Jeanne TITUS-CARMEL / Permanence le mardi – Premier degré et Jeunes enseignants  
Marie-Alice DESTIGNY / SEGPA et ASH 06 14 65 12 05



[Retrouvez l'organigramme de l'équipe du SE-UNSA Marne ici](#)

Non adhérent : Pour se désabonner, envoyer la simple mention « désabonnement » en retour  
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.